



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 15 octobre Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au salon Marcel Audouard situé à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35  
Nombres de présents : 27

Nuls – Blancs – Abstention : 0  
Exprimés : Pour 27 – Contre 0

**Présents** : Mesdames CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, ASSELINE Yves, LECHATREUX Jean-René, MABIRE Edouard, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, LERENDU Patrick, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

**Excusés** : Madame MAHIER Manuela et Messieurs FAGNEN Sébastien, LAMORT Philippe, BRIENS Éric, CATHERINE Arnaud, FAUCHON Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DIGARD Antoine.

**Réf – n° B45\_2020**

**OBJET : OPAH Cœur du Cotentin 2013-2018 – Aides aux propriétaires**

**Exposé**

**Contexte**

Par délibération n°2018-072 adoptée lors de la séance du Conseil du 28 mai 2018, le Conseil d'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, « l'étude, la mise en place et la coordination des dispositifs d'amélioration de l'habitat, tels que les OPAH et les PIG d'amélioration de l'habitat ». Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est déroulée sur le territoire du Pôle de Proximité Cœur du Cotentin jusqu'en septembre 2018.

Ce dispositif a permis aux propriétaires occupants et propriétaires subventions accordées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de la réhabilitation de leur logement.

En complément de ces subventions, des aides complémentaires leur ont été proposées conformément aux conditions d'éligibilité et des modalités de calcul définies par une délibération cadre du 07 mai 2014. Dans ce contexte, les propriétaires figurant dans la liste jointe en annexe, sont éligibles à ce dispositif d'aides complémentaires.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération du 07 mai 2014 relative à l'attribution à des particuliers de l'aide accordée par la Communauté de communes Cœur du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_061 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Attribue** les aides complémentaires au profit des propriétaires mentionnés dans la présente décision et en **autorise** le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **Dit** que les crédits afférents, d'un montant total de 5 000 euros, sont inscrits au compte 20422, Idc 75543,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Annexe : Liste des propriétaires éligibles.



**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

**Annexe à la décision de Bureau du 15 octobre 2020 - OPAH C  
aux propriétaires**

<b>Logements situés sur le secteur de l'OPAH</b>				
<b>Identité du bénéficiaire</b>	<b>Qualité du bénéficiaire</b>	<b>Adresse du logement réhabilité</b>	<b>Nature de l'aide</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Brigitte DUQUESNE	Propriétaire occupant	Route de Bricquebec 50700 Yvetot-Bocage	Sortie d'insalubrité, habitat indigne et très dégradé : 5% de la dépense subventionnée par l'ANAH	2 500 euros
Brigitte DUQUESNE	Propriétaire occupant	Route de Bricquebec 50700 Yvetot-Bocage	Lutte contre la précarité énergétique: forfait de 500 euros	500 euros
Mélanie RIBET	Propriétaire occupant	3, chemin de la chesnée 50700 Valognes	Lutte contre la précarité énergétique: forfait de 500 euros	500 euros
Hélène RENARD	Propriétaire occupant	12, chemin de la Valaiserie 50260 Sottevast	Lutte contre la précarité énergétique: forfait de 500 euros	500 euros
Marie-Josèphe HAMON	Propriétaire occupant	12, place de la mairie 50260 Bricquebec-en-Cotentin	Lutte contre la précarité énergétique: forfait de 500 euros	500 euros
Irène ENAULT	Propriétaire occupant	8, route d'Azir 50700 Yvetot-Bocage	Lutte contre la précarité énergétique: forfait de 500 euros	500 euros